	<b>COMMUNE DE PEYPIN</b>  <b>CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026</b>
---	--

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE

*Etabli en application de l'article 78 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, et de l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités territoriales et leurs groupements.*

**Le 21 mars 2026 à 11h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 16 mars 2026, s'est réuni en le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Geneviève MAGAGLI, doyenne de l'assemblée en début de séance puis de Monsieur Frédéric GIBELOT, Maire à la suite de son intronisation.**

### **Ouverture de la séance et désignation du/de la secrétaire de séance :**

La séance est ouverte par Madame Geneviève MAGAGLI, doyenne des membres du Conseil Municipal, qui après avoir donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections, procède à l'appel nominatif des membres de l'assemblée :

### **Liste « Mon parti c'est Peypin » :**

Monsieur	GIBELOT Frédéric	<i>Présent</i>
Madame	RESCH Cécile	<i>Présente</i>
Monsieur	NAFISSI Patrick	<i>Présent</i>
Madame	ANGELI Nadine	<i>Présente</i>
Monsieur	BIGOT Jean-Marc	<i>Présent</i>
Madame	MAGAGLI Laurence	<i>Présente</i>
Monsieur	QUIRICONI Marc	<i>Présent</i>
Madame	LENGLIN Anne	<i>Présente</i>
Monsieur	DEROO Christian	<i>Présent</i>
Madame	GALLIGANI Michèle	<i>Présente</i>
Monsieur	TEDDE Sébastien	<i>Présent</i>
Madame	MOLARD Lucile	<i>Présente</i>
Monsieur	GALLISA Bruno	<i>Présent</i>
Madame	CAMPOCASSO Priscia	<i>Présente</i>
Monsieur	CHAKROUN Stéphane	<i>Pouvoir à S. TEDDE</i>
Madame	CUSIMANO-CRISTINA Sofia	<i>Présente</i>
Monsieur	CALABRESE Noël	<i>Présent</i>
Madame	BON Sandra	<i>Présente</i>
Monsieur	GRAMMATICO Frédéric	<i>Présent</i>
Madame	IORI Stéphanie	<i>Présente</i>
Monsieur	BRULEY Laud	<i>Présent</i>
Madame	MARANO Christelle	<i>Présente</i>

Monsieur	CHEYLAN Julien	<i>Présent</i>
Madame	MAGAGLI Geneviève	<i>Présente</i>
Monsieur	BUENO Michel	<i>Présent</i>
Madame	ADIASSE Julie	<i>Présente</i>
Monsieur	REBUFFAT Gilles	<i>Présent</i>
Madame	MORTADA Mira	<i>Absente excusée</i>
Monsieur	CAMOIN Olivier	<i>Pouvoir à P. NAFISSI</i>

Madame MAGAGLI, ayant procédé à l'appel, constate que le quorum est atteint et déclare le nouveau Conseil Municipal installé.

Madame MAGAGLI propose Madame Lucile MOLARD, la plus jeune conseillère, comme secrétaire de séance (vote à main levée). À l'unanimité des présents, Madame MOLARD est nommée secrétaire de séance.

<p>▶ Effectif légal : ..... 29</p> <p>▶ Présents : ..... 26 (+ 2 procurations)</p> <p>▶ Peuvent prendre part aux délibérations : ..... 28</p>
<p>Le quorum (au moins 15 élus présents) étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.</p>

## **1 – ELECTION DU MAIRE**

Deux assesseurs sont désignés : Madame Nadine ANGELI, élue et Madame Priscilla TEDDE, employée municipale.

Madame la Présidente de séance rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire. Après avoir constaté que le quorum était atteint et un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Après dépouillement, la doyenne de l'assemblée proclame les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 28
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 28
- Majorité absolue : 15

A obtenu :

- Monsieur Frédéric GIBELOT : 28 voix.

Monsieur GIBELOT ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire, et a immédiatement été installé dans ses fonctions.

Madame MAGAGLI cède la présidence de séance au Maire et lui remet son écharpe de Maire.

### **Teneur des discussions :**

*Monsieur le Maire prend la parole et prononce le discours suivant :*

*Merci Geneviève d'avoir assuré la présidence.*

*Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Chers administrés,  
Je tiens tout d'abord à vous remercier, chers conseillers municipaux, pour la confiance que vous venez de m'accorder en me reconduisant dans la fonction de Maire pour les 6 prochaines années. Votre rôle est très important et je souhaite une assiduité pendant les six années du mandat que nous allons passer ensemble. Toutes et tous, avez une place dans ce conseil et il ne tient qu'à vous, selon vos disponibilités, de vous y investir avec envie, enthousiasme, et avec bonne humeur. Je me dois aussi de saluer et remercier les élus du précédent Conseil Municipal qui aujourd'hui ne le sont plus, en les remerciant de leur engagement. Nous accueillons donc de nouveaux élus qui sont ici présents.  
Je suis très fier de cette nouvelle équipe, je sais que vous serez tous au rendez-vous.*

*Ensuite, au nom de l'équipe qui m'entoure, je veux aussi remercier les électeurs qui nous ont fait confiance dimanche 15 mars. Ce résultat témoigne de la confiance de la population à notre égard, de l'approbation de notre programme et de nos projets à venir.*

*Je ne peux oublier les employés municipaux. Je sais que je pourrai compter sur leur implication, leur professionnalisme et leur expérience. Avec toute l'équipe municipale, nous sommes heureux et fiers de pouvoir travailler à leurs côtés, dans le respect des prérogatives et des compétences de chacun.*

*Ce mandat que nous entamons aujourd'hui, je souhaite le voir se dérouler avec de la transparence, de la solidarité, de la loyauté. Le mandat que vous nous donnez ce matin à un sens, celui du devoir de servir. Ce mandat n'est pas une récompense mais une confiance que vous nous faites pour faire avancer Peypin. Il est tourné vers l'avenir, vers l'intérêt général et vers la construction collective.*

*Merci à tous.*

## **2 – CREATION DE HUIT POSTES D'ADJOINTS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-1 et L2122-2, qui précisent que le conseil municipal détermine librement le nombre des adjoints sans que celui-ci ne puisse excéder 30% de l'effectif légal.

Considérant les résultats des élections municipales en date du dimanche 15.03.2026, et l'installation du Conseil Municipal ce jour.

Considérant l'effectif légal du Conseil Municipal de la commune de Peypin établi à 29 conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de créer huit postes d'adjoints,
- **PRECISE** que l'entrée en fonction de ces derniers interviendra dès leur élection.

**Teneur des discussions :**

*Néant.*

### **3 – ELECTION DES ADJOINTS**

Le Conseil Municipal a procédé ensuite, sous la présidence de Monsieur GIBELOT, Maire, à l'élection de huit adjoints.

Monsieur le Maire rappelle que les Adjoints au Maire sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal.

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

De plus, si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Un appel à candidatures est effectué.

Il est constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'Adjoints au Maire est déposée.

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence du benjamin et du doyen de l'assemblée.

Monsieur le Maire proclame les résultats :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 28
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 28
- Majorité requise : 15

La liste « Mon parti c'est Peypin » a obtenu 28 voix.

La liste « Mon Parti c'est Peypin » ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, sont proclamés Adjoints au Maire et prennent rang dans l'ordre de la liste, telle que présentée :

1. Cécile RESCH
2. Patrick NAFISSI
3. Nadine ANGELI
4. Jean-Marc BIGOT
5. Laurence MAGAGLI
6. Marc QUIRICONI
7. Anne LENGLIN
8. Christian DEROO

*Monsieur le Maire remet une écharpe à chaque Adjoint.*

**Teneur des discussions :**

Néant.

**4 – LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL**

Depuis la loi n°2015-366 du 31 mars 2015, le dernier point obligatoire de l'ordre du jour du premier conseil municipal doit être consacré à la charte de l'élu local mentionné à l'article L.1111-12 du CGCT.

Ainsi, lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le nouveau maire doit donner lecture de la charte de l'élu local (art. L. 2121-7 du CGCT).

Le maire remet également aux conseillers municipaux une copie de cette charte et une copie du chapitre du CGCT consacré aux « conditions d'exercice des mandats municipaux » (art. L. 2123-1 à L. 2123-35 du CGCT).

Il est procédé à la lecture de la charte de l'élu local, ainsi qu'à la remise de ladite charte et des articles du CGCT relatifs aux conditions d'exercice des mandats locaux.

**Teneur des discussions :**

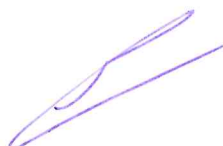
Néant.

*Monsieur le Maire remet à chaque conseiller municipal, une écharpe honoraire aux couleurs de la Provence.*

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12H00.**

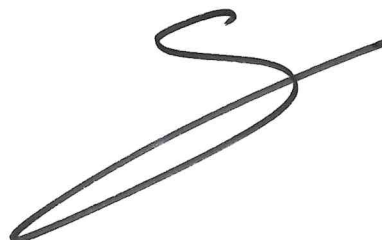
La Secrétaire de séance,

**Lucile MOLARD**



Le Maire,

**Frédéric GIBELOT**



---

Le présent procès-verbal sera publié sous forme électronique sur le site internet de la commune [www.peypin.fr](http://www.peypin.fr)

